

COMMUNE

2316 Les Ponts-de-Martel, le



DES

**PONTS-DE-MARTEL**

Chèques postaux 23-165-5  
Téléphone (032) 937 15 24

**A R R E T E**  
-----

Le Conseil communal de la commune des Ponts-de-Martel,  
Vu l'augmentation constante des frais d'exploitation du  
Temple des Ponts-de-Martel,

a r r ê t e :

**Article PREMIER** : Une location de *Fr. 100.-* par soirée, ou par  
journée sera facturée aux utilisateurs du Temple, pour  
l'organisation de manifestations telles que concerts ou  
rencontres analogues.

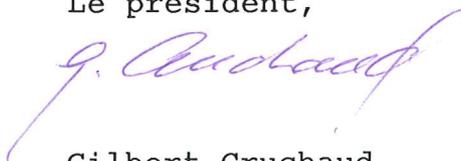
*Cette location ne sera facturée qu'aux organisateurs de  
manifestations non domiciliés dans de la commune. Par contre  
les sociétés locales en sont exemptées.*

**Article 2** : L'utilisation du Temple est aussi gratuite pour  
les cérémonies suivantes : *baptêmes - mariages - funèbres  
ainsi que pour les besoins des Paroisses protestante et  
catholique romaine.*

**Article 3** : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur  
et annule les précédents.

Les Ponts-de-Martel, le 26 mai 1998

Au nom du **CONSEIL COMMUNAL**,  
Le président, La secrétaire,

  
Gilbert Cruchaud



Monika Maire-Hefti